

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LABASTIDE DE PENNE  
N°04**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Date de la convocation : 10/02/2023

Séance du 16/02/2023

L'an deux mille vingt-deux et le 16 février, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Michel ROUMIGUIE, Maire.  
Etaient présents : ROUMIGUIE J-M, BORDERIE D, FOURTANET C, BLANC C, CLAVEL J, MALRIC P, BOUNIOU S, FRABEL S, MADDELEIN R, PRADAL S, ROUMIGUIE P

Absents :

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**Considérant** qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1er avril 2023

Nombre d'emploi	Grade	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Administratif territorial Principal 1er classe	C	8

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

Acceptent les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
Jean-Michel ROUMIGUIE

